



SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2009

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

L'An deux mille neuf et le vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de Monsieur Georges FRECHE.

Nombre de membres en exercice : 90

**Etaients présents ou représentés :**

MM ABBOU, ALAÜZET, ALLOUCHE, ANDRE, ANDREU, MM ARAGON, ASLANIAN, AUDRIN, BARRANDON, Mmes BECCARIA, BENEZECH, BERGER, BIGAS, BLANPIED, BONIFACE-PASCAL, MM BONNAL, BOUILLE, Mme BOYER, M. BREYSSE, Mme BUONO, M. CAIZERGUES, Mmes CAPUOZZI-BOUALAM, CASSAR, M. CASTET, Mme CASTRE, M. CHASSING, Mme CLAVERIE, M. COULET, Mmes COUVERT, DANAN, M. DELAFOSSE, Mme DELONCLE, M. DEWINTRE, Mme DOMBRE-COSTE, MM DUDIEUZERE, DUFOUR, FLEURENCE, Mme FOURTEAU, MM FRAYSSE, FRECHE, Mme GALABRUN BOULBES, MM GELY, GESBERT, GRAND, JOUVE, Mme LABROUSSE, MMLANDIER, LEGOUGE, LEVITA, LOPEZ, Mme MANDROUX, MM H. MARTIN, J. MARTIN, MARTINIER, MAUREL, MEUNIER, Mme MIENVILLE, MM MORALES, MORTIER, MOURE, MOYNIER, PASSET, PASTOR, PELLET, POUGET, Mme PRUNIER, M. QUIOT, Mme QVISTGAARD, MM REVOL, SAUREL, SEGURA, SIVIEUDE, Mme SOUCHE, MM SUBRA, SUDRES, THINES, Mme TROADEC-ROBERT, MM TSITSONIS, VALETTE, VIGNAL, ZYLBERMAN.

**Représentés :**

M. COMBETTES représenté par M. BARRANDON, Mme JACQUEST représentée par Mme LABROUSSE, M. TOUCHON représenté par Mme DANAN.

**Excusées :**

Mmes ANTOINE-SANTONJA, BEN OUARGHA JAFFIOL.

**Absents :**

MM ATLAN, DELON, MEISSONNIER, MONNET.

**Secrétaire de séance :**

M. MOYNIER.

**URBANISME, POLITIQUE FONCIÈRE ET ÉVOLUTION DE L'EPCI – SECTEUR HAMEAU DE LA CAVALADE – MONTPELLIER – MISE A L'ETUDE DU PROJET DE TRAVAUX PUBLICS – PRISE EN CONSIDERATION ET DÉLIMITATION DES TERRAINS CONCERNÉS – APPROBATION**

Monsieur J.-P. Moure, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, Président délégué de la Commission Urbanisme, Politique Foncière et Evolution de l'EPCI, rapporte :

Les études urbaines conduites à l'occasion de l'élaboration du SCOT, ainsi que les études pré opérationnelles en cours concernant l'aménagement du futur quartier gare TGV de Montpellier dans le secteur Méjanelles Pont Trinquat, sur la Commune de Montpellier, secteur identifié comme stratégique au Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Montpellier, ont mis en évidence la nécessité de connecter ces futures zones d'urbanisation potentielle au sud de l'A9 actuelle, avec les zones commerciales et d'activités situées au Nord : Odysseum et Hippocrate et au-delà vers la Ville.

La liaison doit notamment permettre la réalisation d'un échangeur complet sur l'A9 actuelle au niveau du pont de Vauguières et le passage à terme d'un prolongement de la ligne 1 du tramway, celle-ci devant s'arrêter mi 2009 au droit du centre commercial Odysseum.

Les investigations ont démontré que le sort du secteur du Hameau de la Cavalade d'une surface d'environ 8 ha, peut être amené à muter dans un contexte urbain en voie d'affirmation vers un ensemble à vocation d'activités économiques.

Dans ce cadre, et afin de préserver la faisabilité d'aménagements cohérents et en particulier des équipements publics qui seront nécessaires à la desserte de ce secteur, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en considération la mise à l'étude du projet de travaux publics sur le Hameau de la Cavalade et de délimiter les terrains concernés, selon les dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme. Ce périmètre est délimité au nord par la voie communale Nina Simone (voie C37), à l'est par le carrefour de Londres et par la route de Vauguières, au sud par l'autoroute A9 la Languedocienne, à l'ouest par la rue du Mas de Barlet, suivant le plan annexé à la présente délibération.

Ce périmètre sera reporté, à titre d'information, sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montpellier. La Communauté d'Agglomération sera consultée sur toute demande d'occupation ou d'utilisation du sol comprise dans le périmètre d'études.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- prendre en considération la mise à l'étude du projet de travaux public du secteur du Hameau de la Cavalade à Montpellier,
- approuver la délimitation de terrains concernés par cette opération, suivant le plan au 1/2500è annexé à la présente délibération, selon les dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme,
- autoriser Monsieur le Président ou, à défaut, Monsieur le Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, délégué dans le domaine « Urbanisme, Politique Foncière et Evolution de l'EPCI », à signer tout document relatif à cette affaire et à effectuer les formalités de publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte.

Pour extrait certifié conforme à l'original.

Le Président,

Georges FRECHE.



CERTIFIE EXECUTOIRE

PUBLIE LE : 31/03/09

DEPOSE EN PREFECTURE

LE : 02/04/09

